

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Fab

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 01:45

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Jeuland Fabien

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Mr BIDOU

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 03/02/2020 08:22

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Philippe ROBIDOU

e

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : emmanuel simonnet

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 09:02

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

SIMONNET Emmanuel

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIÉTÉ COLAS CENTRE OUEST

De : jc sdn

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 10:03

Je tiens à faire entendre ma voix à l'occasion de la consultation du public concernant le projet d'implantation d'une usine de fabrication de bitume à Miniac Morvan.

Je suis contre, et ce pour deux raisons principales:

- ▶ parce que cette usine serait toute proche de l'estuaire de la Rance et de la zone Natura 2000 qui y est associée
 - ▶ parce que je pense que la bétonisation et la bitumisation sans bornes sont un non sens, une aberration et à terme un suicide écologique. Si on veut penser aux générations futures il est urgent de changer de paradigme
- Saindrenan Jean-Claude

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Florence Lucas

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 10:39

Madame La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Merci de tenir compte de l'avis de la population impactée par ce projet.

LUCAS FLORENCE

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] non à l'usine Colas

De : pierre BUGUET

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 10:44

Madame La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Faisons passer en priorité le bien être et la prévention que les intérêts économiques de certains.

pierre BUGUET

Sujet : [! SPAM] [INTERNET] Non au bitume Miniac Morvan
De : DREZ CATHERINE <
Date : 03/02/2020 11:46
Pour : "pref-icpe-sp@ile-et-vilaine.gouv.fr" <pref-icpe-sp@ile-et-vilaine.gouv.fr>

Je vous demande de respecter :

la loi sur l'eau, les nappes, les...
le code de l'environnement
le décret relatif à l'assainissement et Gestion de l'eau
le décret relatif à la gestion de l'eau de l'Etat
le Décret relatif (interdit) des Dites de l'Etat de l'Etat
le Décret relatif (interdit)
les directives de l'Etat, notamment sur l'eau
le cahier des charges des infrastructures agricoles et agricoles
le décret relatif à la gestion de l'eau de l'Etat, notamment, notamment, notamment, notamment

Je vous demande de demander des études d'impact indépendantes et demander des contrôles factuels (non des modélisations mathématiques) par capteurs d'air

Je vous demande de considérer sérieusement les risques technologiques (explosions, incendies), risques chimiques, toxicologiques, environnemental, climatiques...

Image en ligne

15807265419096lob.jpg

**Habitants de MINIAC-MORVAN
et de St Malo agglomération , riverains, agriculteurs
chefs d'entreprises, artisans, ouvriers, fonctionnaires,
retraités et toutes autres personnes ne souhaitant
pas vivre dans un environnement pollué par les rejets de
l'entreprise COLAS, dites...
au projet de station **NON !**
et création d'enrobage
dans la ZA Actipole de Miniac-Morvan !**



15807265419096lob.jpg

15807265419096lob.jpg

510 Kb

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Contre l usine de bitume à miniac morvan

De : Gwendal Perrichot

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 03/02/2020 12:27

Bonjour,

Je suis contre cette usine à pollution mes enfants on 6 et 3 ans et je refuse de cautionne une usine qui risque de nuire à leur santé. J ai fais construire une maison dans le secteur avant que ce projet ne soit d actualité. Une maison c est un projet de toute une vie je refuse de devoir abandonné mon rêve à cause du profit de quelques actionnaires et ou bureaucrates
Cordialement PERRICHOT

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Centrale à béton de Miniac Morvan colas

De : yoann moizan

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 12:49

Bonjour , je ne souhaite pas voir ce genre d entreprise se monter proche de chez moi , ce n'est pas bon pour l humain et pour l environnement . Merci d'en prendre connaissance . Mr moizan yoann

----- Message original -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Théo Moison

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 03/02/2020 13:39

Bonjour

Je reste formellement opposé à l'implantation de cette usine aux alentours d'habitations à moins de 100m. De plus, la pollution émise aura un impact conséquent sur toute la faune et la flore. Plusieurs exploitations agricoles sont installées autour, un poulailler, un court d'eau, une nouvelle station d'épuration. Je trouve cette implantation insensée vis à vis de l'installation de la station d'épuration en face.

Sans oublier que les maisons vont perdre un pourcentage élevé de valeur et l'arrivée de nouveaux habitants largement freiné. Pour moi c'est un frein au développement de la commune qui est pourtant en plein essor.

Mes plus sincères salutation. En espérant une réaction pour garder la qualité de vie présente.

Cordialement

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Thibault Bonbois

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 13:45

La vallée de la Rance, attrait touristique et économique de la région due à sa biodiversité, ne peut pas se permettre un tel sacrifice écologique.

Les communautés de communes de la vallée de la Rance dont la volonté était de s'inscrire dans une démarche de création de Parc naturel régional sont confrontées au rouleau compresseur économique et va à l'encontre nos valeurs communes.

Vous devez prendre conscience du trésor qu'est notre planète !!

VU, les lois en vigueur, Ces usines à enrobage bitume et hydrocarbures sont en effet contraires à :

- la loi sur l'eau, priorité : l'eau potable, priorité 2 : le bon état des milieux, et seulement priorité 3 : l'eau économique (dans laquelle s'inscrit cette usine), article L214-1code de l'environnement
- au code de l'environnement
- au principe de précaution, zone en risque submersible, rejets dans les eaux pluviales et proximité de cours d'eau en connexion avec L'estuaire de la Rance, elle-même en connexion avec l'océan (La commune de Miniac-Morvan est concernée par le Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM) du Marais de Dol approuvé le 25 aout 2016.)
- au droit à vivre et travailler dans un environnement sain
 - VU, les risques de nature technologiques d'explosions, d'incendies (base de données Aria risques d'accidents technologiques MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET SOLIDAIRE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI Réf. : RC***** / ""Base de données ARIA - État au 31/07/2018 Accidentologie des centrales d'enrobés Rubrique 2521)
 - VU, les pollutions de l'air, sol, mer qu'une telle installation rejette, particules cancérogènes, risques sur la santé publique et celles des salariés, dans un périmètre minimum de 2.5 kms autour de tels projets ,
 - VU la climatologie et les vents dominants,
 - VU, les travaux du Professeur André Picot, Toxicologue :
 - VU, le documentaire « Bitume, la part d'ombre » pour l'émission « envoyé spécial », 2015 Sarah OULTAF
 - VU, le documentaire « Les routes du silence » production: TACT Production - Nezha Drissi-Cohen Réalisation: Jean-Luc Cohen, Arnaud Jouve, Louis Bastin

À travers l'exemple de la toxicité du bitume, ce film donne à voir les mécanismes de la prévention des maladies professionnelles et en particulier les cancers professionnels, ainsi que la complexité du processus de reconnaissance de ces maladies. Il s'agit ici de rendre compréhensibles les obstacles et les difficultés qui entravent l'amélioration d'une

réglementation pour un travail donné.

- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés de l'ARS,
- Vu, les nombreux documents et rapports techniques de vulnérabilité sur les zones humides et les milieux aquatiques, risques submersions marines
- VU, aucune étude sur les risques en cas de tempêtes et événements climatologiques, aléas en cas de catastrophes naturelles
- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés l'INAO concernant les activités agroalimentaires, primaires, et les risques sur les labels ou signes officiels de qualité contrôlés (Label rouge, IGP, AB, etc) telles que l'agriculture ou les cultures marines, la pêche, ostréiculture et conchyliculture,
- VU, que pas de consultation du Comité Régional de Conchyliculture à notre connaissance
- VU les impacts possibles sur les activités thermalismes et thalassothérapies
- VU, les impacts possibles et risques sur la zone Natura 2000, La Zone de Protection Spéciale (ZPS – Natura 2000 Directive Oiseaux) de la "Baie du Mont Saint Michel" (FR2510048) se trouve à environ 800 m au Nord du projet,
- VU, le Marais de la Mare de Saint Goulban" (530006073) la plus proche du secteur d'étude se trouve à 1,3 km au Nord,
- VU, la zone humide "Baie du Mont Saint Michel" (FR7200009) protégée par la convention RAMSAR se trouve à 500 m au nord du projet,
- VU, la proximité avec d'autres entreprises et leurs salariés, et notamment agroalimentaires, incompatibles avec ce type d'installations polluantes,
- VU, l'impact sur les activités touristiques, immobilières, et l'image sur ce territoire
- VU que les études d'impact ne sont pas réalisées, ni financées par des bureaux d'études indépendants avec « autocontrôles », très peu de suivis et de contrôles effectifs par la suite,
- VU le peu d'information au public et les manières dont sont autorisées puis « suivies » et « contrôlées » ces installations,
- VU l'actualité récente de l'explosion de Lubrizol à Rouen et de la « gestion » de cette catastrophe...
- Considérant être en toute légitimité et en droit pour le faire,

Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ces installations afin de protéger la santé des populations riveraines et plus lointaines en cas d'accidents incendies, explosions, de protéger l'économie locale, des entreprises à proximité mais aussi maritimes et agricoles qui subiront les rejets polluants eau air sol et dont les produits agroalimentaires ont une vocation à se retrouver sur les tables en national et international, ainsi qu'à protéger l'image touristique de votre/notre environnement en appliquant les lois en vigueur et le principe de précaution.

Pour faire valoir ce que de droit,

Cordialement,
Thibault Bonbois

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Rachel Louiset

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 14:55

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac-Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "Natura 2000"
- émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau, des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons, élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de Rance et de son activité touristique.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à cet avis,

Cordialement
Rachel Louiset

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public : SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : kwietniak

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 16:10

Madame la Préfète,

Je m'oppose FORMELLEMENT, à l'implantation de l'usine COLAS à MINIAC MORMAN, pour les raisons suivantes :

- * Implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "NATURA 2000"
- * Emission de HAP hors réglementation
- * Pollution des SOLS, de l'EAU, des ZONES HUMIDES
- * Impacts sur LA SANTE DE TOUTE LA POPULATION DES COMMUNES PROCHES ET DE LA REGION
(POISSONS, ELEVAGE, SOLS CONTAMINES)
- * Impacts économiques négatifs avec notamment une dévaluation des BORDS DE RANCE et de son activité
touristique

KERROUX Chantal

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : Vincent Brodin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 16:19

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d' d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"

- Émission de HAP hors réglementation

- pollution des sols, de l'eau , des zones humides

- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)

-impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de Rance et de son activité touristique.

Comment accepter ce genre d'implantation en pleine interrogation sur la sauvegarde de notre planète pour nos enfants ?

--

Vincent Brodin

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Olivier Briand

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 03/02/2020 18:29

Bonjour,

Je vous communique mon avis défavorable sur le projet de construction de la centrale à bitume à Miniac.

Cordialement,

Olivier BRIAND

----- Message original -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Opposition au projet d'installation d'une centrale à enrobé

De : Pierre Aubin

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 19:55

Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des riverains et des résidents des communes voisines,

Je tiens à m'opposer au projet de création d'une centrale à enrobé dans une zone artisanale située à proximité immédiate de terres destinées à la production agricole et donc à fournir de la nourriture aux humains.

La cheminée est le signe de rejets dans l'atmosphère de gaz et de fumées, de particules fines qui vont retomber dans la zone humide de Chateauneuf/Saint-Père/Saint-Guinoux et l'évacuation par les biefs du marais de Dol va se faire dans la baie du Mont-Saint-Michel avec toutes les conséquences sur la faune marine.

L'ostréiculture, la mytiliculture vont à long terme être impactées et l'emploi à Cancale et au Vivier sur mer va être affecté.

Pierre Aubin

Pleudihen sur Rance

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : MILLON SOPHIE

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 03/02/2020 20:04

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à miniac morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

SOPHIE MILLON

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Implantation COLAS à Miniac Morvan

De : Stephane ROULIN

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 20:40

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"*
- Émission de HAP hors réglementation*
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides*
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)*
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.*

Stéphane ROULIN

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] "consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST").

De : audrey.vincent

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 20:54

Bonjour,

J'habite la région de St Malo et JE NE SOUHAITE PAS L'IMPLANTATION DE L'USINE A BITUME, pour de bien diverse raisons.

Vincent Esteffe.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Fwd: Fwd: Consultation du public

De : C. Gerard

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr <pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Date : 03/02/2020 21:22

Nous nous opposons au projet de la société COLAS à Miniac du fait des risques environnementaux et pour la santé des riverains.

Claude et Catherine Gerard

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du Public

De : Thomas FAVIN

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 21:24

Je m'oppose au projet de la société COLAS à Miniac du fait des risques environnementaux et pour la santé des riverains

Thomas Favin

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Charrier Denis

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 21:58

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

Denis CHARRIER

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST

De : Charrier Denis

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 22:00

Mme La Préfète,

Je m'oppose à l'implantation de l'usine Colas à Miniac Morvan pour les raisons suivantes :

- implantation dans une ZAC proche d d'habitations et d'une zone mitoyenne "natura 2000"
- Émission de HAP hors réglementation
- pollution des sols, de l'eau , des zones humides
- impact sur la santé de toute la population des communes proches et de la région (poissons , élevage, sols contaminés)
- impact économique négatif, avec notamment une dévaluation des bords de rance et de son activité touristique.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] "Consultation du public - SOCIETE COLAS CENTRE OUEST"

De : LAURENCE MIGUEL CHAMOIN

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Date : 03/02/2020 23:20

DEMANDE D'AVIS DÉFAVORABLE

VU, les lois en vigueur, Ces usines à enrobage bitume et hydrocarbures sont en effet contraires à :

- la loi sur l'eau, priorité : l'eau potable, priorité 2 : le bon état des milieux, et seulement priorité 3 : l'eau économique (dans laquelle s'inscrit cette usine), article L214-1code de l'environnement
- au code de l'environnement
- au principe de précaution, zone en risque submersible, rejets dans les eaux pluviales et proximité de cours d'eau en connexion avec L'estuaire de la Rance, elle-même en connexion avec l'océan (La commune de Miniac-Morvan est concernée par le Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM) du Marais de Dol approuvé le 25 aout 2016.)
- au droit à vivre et travailler dans un environnement sain

- VU, les risques de nature technologiques d'explosions, d'incendies (base de données Aria risques d'accidents technologiques MINISTÈRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET SOLIDAIRE / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI Réf. : RC***** / ""Base de données ARIA - État au 31/07/2018 Accidentologie des centrales d'enrobés Rubrique 2521)
- Vu le rappel de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) dans un **rapport** publié en septembre 2013 sur les risques liés à l'exposition professionnelle : *Au-delà du potentiel cancérigène des produits bitumineux et de leurs émissions, les études épidémiologiques ont mis en évidence l'existence d'effets respiratoires liés à une exposition des travailleurs. Des effets cardiovasculaires et immunotoxiques sont également suspectés*»,
- VU, les pollutions de l'air, sol, mer qu'une telle installation rejette, particules cancérigènes, risques sur la santé publique et celles des salariés, dans un périmètre minimum de 2.5 kms autour de tels projets ,
- VU la climatologie et les vents dominants,
- VU, les travaux du Professeur André Picot, Toxicologue :
 - VU, le documentaire « Bitume, la part d'ombre » pour l'émission « envoyé spécial », 2015 Sarah OULTAF
 - VU, le documentaire « Les routes du silence » production: TACT Production - Nezha Drissi-Cohen Réalisation: Jean-Luc Cohen, Arnaud Jouve, Louis Bastin

À travers l'exemple de la toxicité du bitume, ce film donne à voir les

mécanismes de la prévention des maladies professionnelles et en particulier les cancers professionnels, ainsi que la complexité du processus de reconnaissance de ces maladies. Il s'agit ici de rendre compréhensibles les obstacles et les difficultés qui entravent l'amélioration d'une réglementation pour un travail donné.

- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés de l'ARS,
- Vu, les nombreux documents et rapports techniques de vulnérabilité sur les zones humides et les milieux aquatiques, risques submersions marines
- VU, aucune étude sur les risques en cas de tempêtes et évènements climatologiques, aléas en cas de catastrophes naturelles
- VU, les réguliers avis défavorables ou réservés l'INAO concernant les activités agroalimentaires, primaires, et les risques sur les labels ou signes officiels de qualité contrôlés (Label rouge, IGP, AB, etc) telles que l'agriculture ou les cultures marines, la pêche, ostréiculture et conchyliculture,
- VU, que pas de consultation du Comité Régional de Conchyliculture à notre connaissance
- VU les impacts possibles sur les activités thermalismes et thalasso thérapies
- VU, les impacts possibles et risques sur la zone Natura 2000, La Zone de Protection Spéciale (ZPS – Natura 2000 Directive Oiseaux) de la "Baie du Mont Saint Michel" (FR2510048) se trouve à environ 800 m au Nord du projet,
- VU, le Marais de la Mare de Saint Goulban" (530006073) la plus proche du secteur d'étude se trouve à 1,3 km au Nord,
- VU, la zone humide "Baie du Mont Saint Michel" (FR7200009) protégée par la convention RAMSAR se trouve à 500 m au nord du projet,
- VU, la proximité avec d'autres entreprises et leurs salariés, et notamment agroalimentaires, incompatibles avec ce type d'installations polluantes,
- VU, l'impact sur les activités touristiques, immobilières, et l'image sur ce territoire
- VU que les études d'impact ne sont pas réalisées, ni financées par des bureaux d'études indépendants avec « autocontrôles », très peu de suivis et de contrôles effectifs par la suite,
- VU le peu d'information au public et les manières dont sont autorisées puis « suivies » et « contrôlées » ces installations,
- VU l'actualité récente de l'explosion de Lubrizol à Rouen et de la « gestion » de cette catastrophe...
- Considérant être en toute légitimité et en droit pour le faire,

Nous vous demandons d'émettre un avis défavorable à ces installations afin de protéger la santé des populations riveraines et plus lointaines en cas d'accidents incendies, explosions, de protéger l'économie locale, des entreprises à proximité mais aussi maritimes et agricoles qui subiront les rejets polluants eau air sol et dont les produits agroalimentaires ont une vocation à se retrouver sur les tables en national et international, ainsi qu'à protéger l'image touristique de votre/notre environnement en appliquant les

lois en vigueur et le principe de précaution.

Cordialement.